



HAL
open science

Violence à la Réunion

Philippe Guillot

► **To cite this version:**

| Philippe Guillot. Violence à la Réunion. Expressions, 2002, 19, pp.09-29. hal-02406297

HAL Id: hal-02406297

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406297>

Submitted on 13 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VIOLENCE À LA RÉUNION ¹

Philippe GUILLOT

IUFM de la Réunion

Résumé. – Même si, vues de la lointaine Europe, les îles des tropiques semblent paradisiaques, elles n'échappent pas aux comportements violents. À la Réunion, ceux-ci sont, certes, moins fréquents qu'en France métropolitaine, mais leur nombre et leur gravité ne cessent d'augmenter rapidement. En outre, avec l'occidentalisation des conditions de vie, la Réunion abandonne progressivement, dans ce domaine comme dans les autres, ses spécificités au profit du « modèle » métropolitain de violence jeune et urbaine.

Abstract. – Even though, from a European point of view, the distant tropical islands look like Paradise on earth, they are not free from violence. Though not as high as in France, the rate of delinquency in Reunion Island keeps growing fast with increasing gravity. Besides, through the adoption of western life styles, Reunion Island is gradually abandoning – as it is doing in other fields – its specific life patterns in favor of the French "model" of urban delinquency.

Le volcanique, la Réunion n'est pas pour autant, comme elle a tendance elle-même à se représenter, un « volcan social » (Martinez, 2002), même si la violence, multiforme, y est bien présente, et quoiqu'en pense une opinion de plus en plus sensible, comme dans l'ensemble de la France, à l'insécurité. Mais qu'entendre par violence ? Il est difficile d'en donner une définition qui soit réellement satisfaisante, tant il est vrai qu'elle diffère selon les lieux ou/et les époques. Il y a celle, naturalisée, qui se caractérise par l'usage de la force brutale et qui correspond aux atteintes considérées comme volontaires contre les personnes (meurtres, assassinats, coups mortels, infanticides, empoisonnements), aux mauvais traitements infligés aux enfants, aux agressions et atteintes sexuelles, en particulier aux viols, ainsi qu'aux vols avec violence avec ou sans arme auxquelles on peut ajouter les outrages et violences à agents de la force publique. À cette longue et sinistre

1. Ce texte a été traduit en roumain sous le titre « *Violența în insula Réunion* » et publié pages 309-323 d'un livre coordonné par Gilles Ferréol et Adrian Neculau : *Violența. Aspecte psihosociale*, Iași (Romania), Polirom, colecția « Psihologie aplicată », 2003. Il est publié ici sans les quelques lignes de présentation de la Réunion qu'il propose au préalable au lecteur roumain [NDLR].

liste, on pourra ajouter les manifestations d'une violence que l'on qualifiera de morale et qui peut aller des bénignes, mais irritantes, incivilités à l'abandon d'enfant en passant par le proxénétisme.

Toutefois, on ne saurait résumer la violence à la partie la plus brutale de la délinquance, même si c'est là que se situent ses principales manifestations. On peut aussi la découvrir dans des domaines qui ne relèvent pas nécessairement du droit pénal. Ainsi, il est possible de l'exercer contre soi-même, directement certes (suicides ou tentatives de suicides), mais aussi indirectement (en risquant sa vie sur la route, par exemple, et celle des autres, par la même occasion). Ici, certaines formes quelque peu brutales de la vie culturelle, sociale ou politique, tolérées, voire ritualisées, n'en portent pas moins la marque d'un malaise qui y trouve un exutoire.

On pourrait alors élargir encore le champ de notre réflexion : les cambriolages ne sont-ils pas, par exemple, une forme de viol en ce qu'ils permettent à des inconnus de pénétrer dans l'intimité de leurs victimes ? Le harcèlement moral n'existe-t-il pas à la Réunion comme ailleurs ? L'espace restreint imparti à ce travail ne nous permet pas de nous aventurer sur les terres de cette violence plus insaisissable. Peut-être aussi aurait-il été souhaitable de parler de la violence institutionnelle ? Si nous ne le ferons pas, c'est qu'elle est légitimée par la société, et cela quand bien même elle ne serait pas forcément équitable aux yeux de tous ceux qui la subissent.

Dans cette île, toutes les formes de violence évoquées sont évidemment présentes à des degrés divers. Notre propos est d'en déterminer l'ampleur et l'évolution, et surtout de tenter de les expliquer afin de pouvoir suggérer quelques possibilités de solutions.

I. Situation et évolution récente

Il n'est pas facile d'avoir une mesure exacte de la violence. Pour la partie du phénomène étudié qui relève de la délinquance, il nous faut nous contenter de la violence apparente, celle qui est enregistrée par les services compétents, police et gendarmerie, et qui fait donc l'objet de poursuites judiciaires. Toutefois, les atteintes volontaires contre les personnes et, à un degré moindre, les vols avec violence, sont bien connus. Le chiffre noir, c'est-à-dire l'écart entre la criminalité réelle et la criminalité déclarée, y est faible : cadavres et blessés passent difficilement inaperçus. On ne peut pas en dire autant des mauvais traitements infligés aux enfants et des agressions sexuelles, notamment des viols, que, pendant longtemps, les familles ou les victimes préféraient ne pas déclarer. L'amélioration récente de l'accueil des

victimes les a incitées à plus souvent se manifester, ce qui a engendré un gonflement des chiffres (+ 258,3 % de 1989 à 1997), sans que cela corresponde nécessairement à une augmentation réelle des infractions.

Malgré ces restrictions, nous ne saurions nous passer des chiffres, d'autant qu'à la Réunion, grâce, notamment, à l'Observatoire départemental de la délinquance (ODD) qui sera, pour ce travail, notre principale source de statistiques, elles font l'objet d'un réel effort pour être aussi fiables que possible. Elles vont nous permettre, tout d'abord, d'avoir une vue d'ensemble des violences vécues à la Réunion puis, grâce à des chiffres plus détaillés, de dégager les principales caractéristiques de la criminalité dans ses manifestations les plus brutales.

Sur la période récente, de 1989 à 2001, la délinquance générale a augmenté de 67,2 %, deux fois plus vite que la population totale. L'augmentation de l'insécurité semble donc bien réelle, d'autant que les actes les plus violents (+ 135,9 % entre 1989 et 1999) se sont accrus encore beaucoup plus rapidement, leur part dans l'ensemble des faits constatés passant progressivement d'environ 14 % à plus de 24 %, soit 8,8 faits violents pour 1000 habitants en 1999 (Torit, 2001a, p. 14). Parmi ces derniers, les progressions les plus sensibles concernent, dans l'ordre, les vols avec violence sans arme, les harcèlements sexuels et autres agressions de même nature contre des mineurs, les menaces et les chantages qui, tous, ont plus que doublé sur cette période.

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution constatée au cours des dernières années des crimes et des délits les plus violents et celle, sur une plus longue période, des condamnations prononcées.

Les atteintes volontaires contre les personnes représentaient 6,9 % de l'ensemble de la délinquance constatée à la Réunion en 1997 contre 6,15 % pour la France entière (Racault, 1998, p. 13). Bon an, mal an – si l'on peut dire ! –, l'île doit déplorer de trente à soixante-dix homicides ou tentatives d'homicides. Les chiffres varient considérablement, mais la tendance semble néanmoins être à la baisse ces dernières années, surtout si l'on tient compte qu'ils s'appliquent à une population toujours plus nombreuse. Une comparaison avec les 98 autres départements nous indique qu'en 1996, année au-dessus de la moyenne pour le nombre de crimes de sang (67), il est vrai, l'île se situe au 7^e rang national pour les meurtres, les assassinats, les coups mortels, les infanticides et les empoisonnements derrière, dans l'ordre, la Guyane, la Guadeloupe, la Corse du Sud, la Haute Corse, la Martinique et le Var (*ibid.*), soit uniquement des régions réputées pour leur climat – y aurait-on le sang aussi chaud ? –, une très large majorité d'îles et tous les autres

départements d'outre-mer. La même année, elle se classe à la troisième place du sinistre classement des viols, derrière la Guyane, encore, et le Territoire de Belfort, avec deux fois plus d'infractions en moyenne que pour l'ensemble national : 2,57 faits constatés pour 10 000 habitants contre 1,4. 142 viols, en majorité sur des mineurs, ont été constatés en 1999 contre 60 en 1989, le maximum étant atteint, sur cette période, en 1998 avec 207 (Torrit, 2001a, p. 16).

Tableau 1. Évolution des crimes et des délits les plus violents (par chapitre)

	1984	1989	1994	1999	2001
1. Atteintes volontaires contre les personnes,	946	1441	1 557	2 075	2 388
dont :					
• Homicides (assassinats et meurtres)	38	52	68	32	31
• Coups et blessures volontaires	767	1011	1 115	1 445	1 760
• Prises d'otages	5	28	14	16	4
• Menaces, chantages et violations de domicile	136	350	360	582	593
2. Infractions contre la famille et l'enfant	474	189	255	287	318
3. Atteintes aux mœurs	268	405	466	489	511
4. Vols	7 389	9 628	15 388	17 290	22 490
dont :					
• Vols avec arme	10	30	64	140	227
• Vols avec violence sans arme	67	107	636	702	1 115
6. Atteintes contre la chose et la paix publiques	1023	1122	2381	2 934	3 740
dont :					
• Incendies et attentats, destructions, dégradations	788	787	2 123	2 655	3 466
• Outrages et violences à agents de la force publique	156	280	214	221	251
Tous crimes et délits constatés	16 219	19 575	24 827	26 064	32 845

Sources : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), ODD et Remy (2000, p. 112).

Pour les atteintes contre la chose et la paix publiques, à savoir le non-respect des forces de l'ordre, des biens d'autrui et du cadre de vie, la Réunion est, en revanche, en retrait, avec 37 infractions environ pour 10 000 habitants en 1994 contre plus de 79 pour la France dans son ensemble. Mais

leur augmentation rapide pourrait bien indiquer une inquiétante dégradation du « tissu social ». Quant aux prises d'otages, elles restent, au sens strict, fort rares. Mais si on considère que les barrages routiers prennent en otages des milliers d'automobilistes innocents, son usage systématique et croissant comme forme de revendication à la Réunion, largement toléré, donc fort peu réprimé, si il est facilité par la concentration des routes sur les côtes qu'engendre un relief extrêmement tourmenté, manifeste néanmoins un certain déficit démocratique, à moins que ce ne soit une certaine immaturité politique. Si on veut rester optimiste, on pourra affirmer à juste titre que le débat politique est de plus en plus pacifique : il n'y a pas si longtemps, en effet, l'usage des armes à feu pendant les campagnes électorales n'était pas rare.

Pour mémoire, nous indiquons dans le tableau ci-dessous l'évolution des condamnations prononcées. Sans doute, ce type d'indicateur est-il moins fiable que l'évolution des crimes et des délits constatés. En effet, il dépend, certes, de ces derniers, mais aussi du rythme des procédures et du fait que les auteurs des infractions sont connus et poursuivis. Ainsi, en 1999, 39 % des affaires n'ont fait l'objet d'aucune poursuite et ne peuvent donc pas être prises en compte. Cet indicateur permet néanmoins de constater avec intérêt combien il y a, à la Réunion, une tradition de violence : il y avait, par exemple, au début des années cinquante, autant de condamnations pour coups et blessures volontaires qu'à la fin du XX^e siècle, et ce pour une population pourtant deux fois moins nombreuse.

Tableau 2. Condamnations prononcées

Pour...	1954	1972	1994	1997	1998	1999
Crimes	58 *	147 *	53	141	121	114
Coups et blessures volontaires	570	542	160	412	599	497
Ensemble des condamnations	1 902	2 747	2 227	4 193	5 884	5 316
Population moyenne (en milliers)	274,4	461,9		686,5	698,2	709,9
Moins de 20 ans (en %)	52			38		36

* Homicides et blessures involontaires.

Sources : Pour les condamnations : ministère de la Justice pour 1954 ; pour les autres dates : *Annuaire statistique de la justice*, La Documentation française, 2001 ; pour la population : INSEE.

Il n'y a pas que la délinquance qui blesse ou tue. La route le fait aussi très bien : une centaine de décès chaque année, soit 13,6 pour 100 000 habitants en 1999. Si ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne nationale (15,2), il faut tempérer le relatif optimisme qu'il pourrait engendrer : il n'y avait à la Réunion, en 1998, que 314 véhicules pour 1000 habitants, loin des 545 de l'Hexagone. D'ailleurs, 2,6 % des décès sont dus aux accidents de la route, soit près du double observé en métropole (1,4 %). Toutefois, l'amélioration du réseau routier et une certaine sensibilisation aux dangers de la route ont permis de réduire nettement le nombre d'accidents alors que le nombre de véhicules s'accroissait rapidement. Au banc des accusés de ces accidents moins nombreux mais plus graves (tableau 3) : la vitesse et l'alcool. Nous y reviendrons.

Tableau 3. Évolution des accidents de la route

	1982	1986	1990	1995	1998	2000
Accidents	1 600	1 258	1 175	1 063	869	775
Tués	109	113	91	93	101	98
Blessés	2 164	1 725	1 627	1 415	1 091	1 007
<i>Nombre de tués pour 100 accidents</i>	6,8	9,0	7,7	8,7	11,6	12,6

Sources : Gendarmerie et police nationales, INSEE.

Tableau 4. Évolution de la répartition des crimes et délits par zone (%)

Zones	Population (1990)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Rurale	21	11	11	12	11	15	10	12
Semi-urbaine	51	30	33	29	35	32	31	35
Urbaine	27	59	56	61	54	53	59	53

Source : ODD.

Si on découpe le territoire de l'île en zones définies en fonction de la densité de leur population, on s'aperçoit aisément que la criminalité touche avant tout les villes, ce qui est loin d'être propre à la Réunion, et ce même si les délinquants sont de plus en plus mobiles et que leur champ d'action s'étend de plus en plus à des périphéries au mode de vie lui-même toujours plus citadin. Dans la majorité des cas, en effet, les crimes et les délits sont commis dans les zones urbaines, où la densité de population est la plus forte (tableau 4), c'est-à-dire les centres-villes des principales agglomérations : Le Port, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Louis, Saint-Paul, Saint-Pierre et

surtout Saint-Denis, le chef-lieu, de loin le plus touché. Ainsi, plus de la moitié des vols à main armée et près des trois quarts des vols avec violence sans arme ont lieu dans ces centres urbains, Le Port et Saint-Denis étant les plus touchés dans ce domaine. C'est aussi là qu'on enregistre l'essentiel des dégradations et des destructions de véhicules privés. Leur périphérie, qui constitue la zone semi-urbaine, qu'elle soit composée de cités-dortoirs ou de quartiers résidentiels, est sensiblement moins concernée, la zone rurale l'étant, sans surprise, encore moins. Selon Bernard Remy, ce sont pourtant les campagnes qui connaissent le plus de crimes de sang et de viols. Les « écarts » de Saint-Pierre et La Saline, de ce point de vue, sont particulièrement concernés. Les espaces péri-urbains, comme Le Chaudron et La Bretagne, quartiers est du chef-lieu, ou semi-urbains, comme Le Tampon, sont principalement marqués par les coups et blessures et les incendies volontaires, ainsi que les infractions contre la famille et l'enfant.

Autre caractéristique sans grande originalité non plus : la criminalité est un phénomène très nettement masculin, surtout quand il s'agit d'actions violentes : 90,7 % des mis en cause en 2001. Les mineurs incriminés, tous crimes et délits confondus, sont à 95 % des garçons !

Tableau 5. Part des hommes incriminés par chapitre en 1997 (%)

Atteintes contre les personnes	91,8
Atteintes contre la chose et la paix publiques	92,5
Atteintes aux mœurs	97,9

Source : ODD.

Les femmes déviantes, beaucoup moins nombreuses que les hommes, se laisseraient plutôt aller à des conduites d'atteinte à leur propre personne : prostitution ou suicides, notamment. Ces derniers sont en croissance constante et tuent sensiblement plus qu'en métropole : 0,6 % des décès en 1961, 2,3 en 1981 et 2,9 en 1999 (contre 2,1 en Métropole). La France se situe pourtant au dixième rang mondial pour le taux de suicides ! Plus encore que dans la plupart des autres sociétés, ceux-ci concernent très majoritairement des hommes, le plus souvent âgés de 35 à 64 ans, qui sont pratiquement trois fois plus nombreux que les femmes à passer à l'acte. Ce comportement suicidaire semble concerner principalement les zones rurales – d'où l'usage, longtemps le plus répandu, des herbicides et des insecticides –, celles du sud surtout, où vivent des populations au mode de vie stable, aux revenus dévalués par le déclin relatif de l'agriculture que cherchent à compenser des revenus d'assistance. On peut même penser que certains accidents de la

route relèvent d'un comportement suicidaire, de même que certains meurtres dans la mesure où les victimes les provoqueraient ouvertement (*ibid.* : 62). Encore une triste spécificité locale !

La délinquance constatée des mineurs (+ 82 % sur la période 1989-1999) augmente beaucoup plus rapidement que la moyenne (+ 40,5 % sur la même période) et semble de plus en plus banalisée, « presque ludique » selon le procureur général François Deby (cité par J. Leglaye, 2002, p. 7) pour des individus qui paraissent de moins en moins impressionnés par l'éventualité d'une sanction pénale. 11,2 % des personnes incriminées avaient moins de 18 ans en 1989. Dix ans plus tard, la proportion a presque doublé : 20,4 % en 1999 (et 23,6 % en 2001...) à comparer aux 19,4 % enregistrés en France métropolitaine en 1997. Toutes les formes de délinquance sont concernées par ce rajeunissement, en particulier les chapitres 1 et 6, et surtout le chapitre 4 (tableau 6). Toutefois, il faut interpréter ces chiffres avec prudence en tenant compte du fait que la population réunionnaise est sensiblement moins âgée que celle de l'Hexagone.

Tableau 6. Part des mineurs incriminés par chapitre (%)

	1989	1997	1999
1. Atteintes volontaires contre les personnes	3,5	7,5	10,4
2. Infractions contre la famille et l'enfant	1,6	1,7	0,8
3. Atteintes aux mœurs	10,2	14,1	13,3
4. Vols	29,5	40,2	38,9
6. Atteintes contre la chose et la paix publiques	9,9	13,1	18,3
Tous crimes et délits	11,2	19,5	20,4

Source : ODD.

Une chose est sûre, néanmoins : l'usage de la violence par les jeunes est très supérieur à ce que l'on observe en métropole. Considérons, par exemple, la délinquance qui augmente le plus rapidement, à la Réunion comme dans l'Hexagone, à savoir les vols. Non seulement ils sont de plus en plus commis par des mineurs, mais en plus ces derniers lésinent de moins en moins sur les moyens. Ainsi, 41 % des vols avec arme commis en 1997 et 45 % des vols avec violence sans arme ont été le fait de mineurs, contre 12 et 36 % respectivement pour les mêmes méfaits en métropole. On ne sera pas surpris, dès lors, d'apprendre que l'école est de moins en moins épargnée par une violence qui prolonge celle de la rue. Certes, on est encore loin de ce que l'on peut observer en métropole. Peu d'armes sont introduites

dans les établissements. Les agressions de professeurs restent exceptionnelles. Toutefois, le racket et le vandalisme se développent de façon inquiétante en milieu scolaire.

Tableau 7. Part des mineurs mis en cause dans certains crimes et délits (%)

	France hors DOM (1995)	Réunion (1995)	France entière (1998)
Atteintes volontaires contre les personnes	12,12	7,32	14,6
Infractions contre la famille et l'enfant	2,32	0,45	
Atteintes aux mœurs	12,56	13,75	
Vols avec arme	11,53	40,74	
Vols avec violence sans arme	35,68	44,59	45,1
Atteintes contre la chose et la paix publiques	20,97	13,98	
Tous crimes et délits	15,91	20,20	21,8

Source : Racault (1998, p. 27) et INSEE.

Les faits sont là : la Réunion est une société relativement violente, et l'est de plus en plus. Il nous faut essayer de comprendre pourquoi.

II. Les facteurs criminogènes

Si certains sont semblables à ceux que l'on peut mettre en valeur dans l'ensemble de la France, il nous semble que l'on peut en distinguer trois catégories, toutes relevant, d'une manière ou d'une autre des changements nombreux et rapides que la société réunionnaise a connus au cours du demi-siècle écoulé. La première, la moins originale sans doute, tiendrait à l'exode rural et au développement des villes qui ont accompagné l'émergence d'une société tout entière tournée vers la satisfaction de besoins matériels. La deuxième, liée en partie à la précédente, viendrait de l'anomie qui accompagne le déclin relatif des instances de socialisation et la montée de l'individualisme, du « chacun pour soi ». La troisième, plus spécifique et qui concerne surtout les crimes de sang et les viols, tiendrait à la rapidité des

changements qui aurait provoqué une évolution « décalée » (Remy, 2000, p. 230) des mentalités.

A. Urbanisation et société de consommation

La délinquance générale, plutôt urbaine, nous l'avons constaté plus haut, est caractérisée par l'augmentation très rapide des vols impliquant de plus en plus des mineurs. Bernard Remy, dans le cadre d'une thèse de doctorat qu'il a consacrée à *La Délinquance à la Réunion* (2000), met en valeur des corrélations intéressantes. Certes, une corrélation entre deux phénomènes n'est pas nécessairement une relation de cause à effet, mais ce type de démarche met souvent en valeur des faits troublants, et s'avère ici particulièrement intéressant.

Ainsi, il observe que la dégradation de véhicules privés semble favorisée tout d'abord par la « densification » (Remy, 2000, p. 185) de la population, puisqu'elle se produit dans les espaces où se concentrent de nombreux immeubles collectifs, et plus particulièrement ceux qui ont surtout de grands appartements, donc, on peut le supposer, des occupants relativement aisés, situation caractéristique des centres-villes réunionnais. Elle paraît favorisée également par la présence, dans ces quartiers, de nombreux jeunes adultes, d'environ 20 à 25 ans. Les mineurs, en revanche, comptent peu dans la délinquance urbaine. D'une part, ils sont sous-représentés dans les centres-villes. D'autre part, ils sont, dans l'ensemble, moins mis en cause, à Saint-Denis notamment, grâce aux mesures qui ont été prises dans leur direction : institution d'un Observatoire communal de la délinquance et d'un adjoint spécial au maire, action positive des associations et des travailleurs sociaux. Là où cela n'a pas été fait, dans le sud de l'île et dans l'est – à Saint-André et à Saint-Benoît, en particulier – la délinquance des mineurs augmente fortement.

Qu'il y ait, en plus, dans ces zones urbaines, de nombreux commerces, et le nombre de crimes et délits en tous genres explose, alors que cela fait grimper les chapitres « coups et blessures volontaires » et – plus surprenant – « viols » dans les zones péri-urbaines. Les vols avec violence, quant à eux, sont fortement corrélés avec la présence, dans l'espace étudié, de logements précaires et surpeuplés. La promiscuité, dans les bidonvilles ou les petits appartements construits à la hâte dans des immeubles sans âme à la périphérie des villes pour faire face tout à la fois à l'exode rural et à l'explosion démographique, est souvent génératrice de querelles de famille ou de voisinage. Y habitent des populations aux revenus souvent modestes, parfois exclues du marché du travail, que tente la société de consommation, omni-

présente. N'est-elle pas sous leurs yeux, dans la rue et à la télévision, mais aussi dans ces grandes surfaces toutes proches ? Notons néanmoins que les délinquants sont de plus en plus mobiles et leur champ d'action de plus en plus étendu.

Au fond, les vols, c'est logique, se produisent dans les villes, là où sont les résidences de bon standing, les commerces et les services, c'est-à-dire là où la concentration des richesses constitue un « espace de convoitise » (*ibid.*, p. 107). La délinquance urbaine serait donc essentiellement « induite par les effets négatifs de la société de consommation » (*ibid.*, p. 227) et, de ce point de vue, ressemblerait à ce qui peut être observé dans les zones correspondantes en métropole.

B. La montée de l'anomie

L'individualisme triomphe à la Réunion comme en métropole avec le culte de la réussite personnelle et de l'argent. Ce règne du « chacun pour soi » ne tient pas seulement à la victoire du capitalisme et de la consommation, et au recul corrélatif des valeurs spirituelles et intellectuelles. Il tient aussi – surtout ? – au déclin des lieux où chacun apprend et s'imprègne des règles du jeu social, déclin encore aggravé par l'éclatement de la famille.

Ici comme ailleurs en France, les instances traditionnelles de socialisation (famille, école, religion) n'assurent plus autant que par le passé leur rôle d'apprentissage des normes et d'inculcation des valeurs. Le déclin des syndicats – de plus en plus utilisés à des fins corporatives – et celui des partis contribuent au recul des valeurs de solidarité et de fraternité. Il en résulte des individus, parmi les jeunes surtout, qui perdent leurs repères, comme on dit couramment dans les médias, qui ne connaissent pas les limites qu'impose une vie en société harmonieuse et respectueuse des droits et des libertés de chacun. Les enseignants sont les mieux placés pour constater la disparition progressive à la fois du respect d'autrui et du goût de l'effort. Dans une circulaire du 1^{er} septembre 1997, le directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse constatait chez les jeunes « des carences affectives et sociales importantes : presque tous souffrent d'un éclatement de la cellule familiale d'origine et de l'absence de repères sociaux en général ; beaucoup ont été victimes de sévices divers » (cité par Sylvie Torit, 2001a, p. 32).

En outre, la principale de ces instances, la famille, a tendance à éclater. La part des couples dans l'ensemble des ménages décroît de 69,4 % à 62,3 % entre 1982 et 1999 (Berthier, dir., 2001, p. 63). Logiquement, sur la même période, celles des familles monoparentales et des personnes vivant seules augmente, passant respectivement de 15,4 % à 17,8 %, et de 11,5 % à

17,0 % (*ibid.*). Si le nombre de 3500 mariages environ est stable, la population s'accroissant fortement, le taux de nuptialité diminue sensiblement de façon assez régulière : 6,2 ‰ en 1982, 4,8 ‰ en 2000 (*ibid.*). Ces mariages ont lieu de plus en plus tardivement, à 27 ans pour les femmes et 31 pour les hommes en 1999, soit deux ans de plus qu'en 1990. On ne sera pas surpris, enfin, d'apprendre que le taux de divortialité s'accroît pour atteindre aujourd'hui 4,3 ‰ contre 3,1 ‰ en 1990 (*ibid.*, p. 62). Or Bernard Remy note qu'en zones périurbaines, les infractions contre la famille et l'enfant, qui sont tout de même en majorité non violentes, rappelons-le, sont fortement corrélées avec la présence de nombreuses familles monoparentales. Il en est de même pour les vols en zone rurale. Quant aux risques de suicides, ils sont aggravés par la solitude : la moitié des suicidés réunionnais sont célibataires.

La famille reste néanmoins, à la Réunion, un puissant vecteur de solidarité. En témoigne l'absence de corrélation entre la délinquance en général et le chômage, sauf en ce qui concerne les vols d'automobiles et les vols à la roulotte. On aurait pourtant pu penser – c'est d'ailleurs un discours largement répandu – que l'énorme pourcentage de chômeurs (environ 40 % de la population active) serait un facteur direct de poids dans l'explication de la délinquance, donc de la violence. Il n'en est rien. S'il intervient, c'est seulement dans les causes des vols d'automobiles et des vols à la roulotte dans les espaces urbains, dans la logique d'une « dynamique d'exclusion-tentation » (Remy, 2000, p. 212). Il reste qu'« on ne vole pas pour subsister à la Réunion » (*ibid.*, p. 206). La solidarité, il est vrai, joue doublement : à la solidarité traditionnelle qui joue encore fortement dans le cadre familial et qui permet au chômeur d'avoir un toit, le vivre et le couvert, s'ajoute la solidarité moderne et nationale que manifestent, entre autres aides, celles qui sont allouées aux chômeurs (Assedic) et aux plus pauvres (revenu minimum d'insertion). Toutefois, l'inactivité, surtout quand elle est forcée, est un facteur de suicide : près des deux tiers des 70 suicidés de 1998 étaient des chômeurs (34 %) et d'autres inactifs (30 %). Aucun suicidé, en revanche, chez les artisans et les commerçants, à la vie bien remplie.

Les facteurs jusque là mis en valeur correspondent largement à ce qu'on peut observer dans nombre d'autres régions françaises : la frustration des individus-consommateurs qui désirent bénéficier de fruits de la croissance, ou encore la crise de la famille et de l'autorité parentale sont, somme toute, banales. Le troisième, lié à l'accélération de l'Histoire, nous semble beaucoup plus spécifique.

C. Un choc de cultures

Observons tout d'abord que la Réunion a connu en très peu de temps des changements considérables. Avant la départementalisation, en 1946, les populations vivent disséminées sur le territoire de cette île à l'écart des routes commerciales et de l'Histoire. Pour certaines, qui habitent les cirques, les vallées profondes et les hauts, l'isolement est encore plus grand en raison du « compartimentage du relief » (Lopez, 1992 : 242). Dans cette société très hiérarchisée et très inégalitaire, les valeurs et les comportements ne changent que très lentement. Au bas de l'échelle sociale, règnent l'analphabétisme et un certain fatalisme devant la souffrance et la mort, une sorte de « culture de la pauvreté », pour reprendre une expression de Bernstein (Andoche, 1992, p. 62).

Tableau 8. Population active occupée : répartition selon la catégorie socioprofessionnelle aux recensements généraux de la population (%)

	1954	1961	1967	1974	1982	1990	1999
Agriculteurs exploitants	22	18	14	13,1	8,3	5,9	2,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	25	8	7	6,6	7	7,6	5,9
Cadres et professions intel- lectuelles supérieures		0,6	1,1	3,8	5,7	7,3	6,1
Professions intermédiaires		23,2	33	37,6	12,2	15,8	17,1
Employés					31,3	33,5	38,8
Ouvriers (dont ouvriers agricoles)	53 (33)	50 (25)	45 (15)	38,8 (10,3)	33	29,9	29,2

Note : La répartition est ici établie à partir de la nomenclature adoptée à compter de 1982 : les salariés agricoles sont inclus dans la catégorie « ouvriers » et le personnel de service est intégré à la catégorie « employés », ainsi que les personnels de l'armée et de la police. Ce sont là des chiffres officiels : si l'on pouvait tenir compte des nombreux travailleurs au noir que l'on est en droit de supposer dans l'agriculture, le bâtiment ou les services aux particuliers, les proportions en seraient sans doute quelque peu modifiées. Toutefois, l'évolution générale n'en serait pas affectée.

Source : INSEE.

La société post-coloniale du lendemain de la Deuxième Guerre mondiale est aujourd'hui une société de consommation. La société qui était alors reliée sur elle-même est désormais ouverte au grand vent de la mondialisation. Passer d'une économie rurale fondée essentiellement sur la production de la canne à sucre à une économie de services où l'usage d'Internet est de

plus en plus banal ne peut que bousculer quelque peu les individus qui n'arrivent pas à s'adapter. Au milieu du XX^e siècle, ce sont encore les hommes qui, par le travail des champs, apportent la richesse. Au début du XXI^e siècle, les nombreux emplois que crée ce département d'outre-mer ne sont plus manuels et réservés aux hommes. Ils sont destinés à des activités réputées féminines, comme le commerce, ou aux personnels qualifiés, dans l'enseignement, la banque ou la santé par exemple, de plus en plus souvent des femmes : ne sont-elles pas plus nombreuses à obtenir le baccalauréat (Payet, 2001, pp. 8, 15 et 22) et, de manière générale, à réussir à l'école (Chevillon et Parain, 1993) ? D'agricole et masculine, l'économie est devenue tertiaire (tableau 8) et toujours plus féminine.

En face de ces changements accélérés, il est clair que les mentalités ont parfois du mal à suivre : on comprend les doutes et la détresse de certains, des hommes parmi les plus pauvres surtout, pour qui il est bien difficile d'admettre que nous ne sommes plus dans la société rigide d'autrefois où chacun avait une place bien définie et devait y rester. Le chef de famille exerçait alors une autorité sans partage qui pouvait lui permettre de faire ce qu'il voulait dans le cadre domestique, y compris frapper sa femme ou violer ses filles, sans que quiconque y trouve à redire. C'est d'ailleurs pourquoi le nombre de viols, pourtant considérable à la Réunion, a longtemps été sous-estimé. Beaucoup d'hommes agissent dans notre société permissive comme leur père l'aurait fait autrefois, sans comprendre que, si les nouveaux rapports entre sexes sont libres, ils sont aussi égalitaires. C'est sans doute ce qui explique qu'il y ait, selon Bernard Remy (2000, p. 205), une forte corrélation entre les crimes de sang et le nombre de descendants de la population engagée, quelques uns d'entre eux considérant encore sans doute que leur femme et leur(s) fille(s) leur appartiennent comme leurs ancêtres appartenaient autrefois au propriétaire de l'« habitation » : d'ailleurs, les viols, dans la majorité des cas, ont lieu dans le cadre familial.

Dans une « île à sucre » comme le fut longtemps la Réunion, qui produit du rhum en quantité, où les débits de boisson sont légion, la consommation d'alcool sert d'exutoire à ce désarroi, et l'alcoolisme, traditionnellement, joue un rôle aggravant, surtout lorsqu'il s'agit de la criminalité en zone rurale et des accidents de la route. La surmortalité masculine par l'alcool y est sensiblement supérieure à celle qu'on observe en métropole (Catteau, 1999, pp. 68-69). L'Observatoire régional de la santé attribuait à ce fléau 5 % des décès en 1996, chiffre huit fois plus élevé qu'en métropole. Aujourd'hui, on estime qu'il y aurait 100 000 alcooliques et 40 000 personnes dépendantes. Environ un adulte sur cinq et 5 % des mineurs seraient alcooliques. Les plus touchés sont, bien sûr, plutôt des hommes qui ont le plus

souvent commencé à boire avant vingt ans, du rhum évidemment, et qui survivent essentiellement grâce aux prestations sociales, habitent un domicile exigu et peu confortable et affichent une « vie maritale dissolue » (Raucault, 1998, p. 37). Sans chercher à noircir le tableau, ajoutons que la consommation de *zamal*, relativement répandue, notamment chez les jeunes, s'ajoute souvent à celle de l'alcool pour former un cocktail particulièrement détonnant.

Aux effets dévastateurs de l'alcool, les nutritionnistes ajouteraient que le manque de légumes verts dans l'alimentation d'une importante partie de la population est un facteur de carence en vitamine B qui fragilise encore plus les cellules nerveuses. Résultats : une surpopulation d'alcooliques dans les hôpitaux psychiatriques – donc l'insuffisance des structures d'accueil –, une multiplicité d'accidents de la route – par manque de réflexes ou inconscience du danger –, de crimes – souvent des vengeances ou de simples querelles entre compagnons de beuverie –, d'agressions sexuelles – pour cause de pulsions non maîtrisées – et de violences familiales, où l'éthylisme joue le plus souvent le rôle de déclencheur. Heureusement, l'alcoolisme semble se stabiliser... mais à un niveau évidemment trop élevé.

Les éléments d'explication que nous venons de développer confortent l'idée que « la violence qui se retient et ne s'exprime pas dans les relations sociales se révèle dans le privé », comme le déclare Bernard Cathelat lors de la présentation des résultats d'une analyse de la société réunionnaise effectuée par le Centre de communication avancée qu'il dirige (cité par Lambert, 1998, p. 13). Pour lui, dans cette société brutalement sortie de sa léthargie coloniale il n'y a guère plus de cinquante ans, où se côtoient des ethnies et des cultures fort diverses, les suicides, les viols dans le cadre familial, les violences conjugales, qui se situent au-dessus de la moyenne nationale, les comportements au volant eux-mêmes, constitueraient le prix à payer pour le maintien de la relative paix sociale qui règne à la Réunion. Reste que la violence, si elle s'exprime plus qu'ailleurs dans la sphère privée, est de plus en plus ouverte dans l'espace public, alimentant un sentiment d'insécurité croissant (Torit, 2001b).

III. Perspectives

Nous l'avons vu tout au long de ce travail, la délinquance apparente s'accroît à la Réunion. Certes, on peut penser qu'elle est plus visible et qu'« un travail de plus grande efficacité des services de polices judiciaires [...] se traduit par une augmentation du nombre de faits constatés » (Remy, 2000, p. 225).

Le nombre de viols déclarés, par exemple, s'est sans doute fortement accru depuis 1989 sous l'effet de l'amélioration des investigations et des techniques d'interrogatoire, de l'information des jeunes et du soutien aux victimes. Il n'en reste pas moins que cet accroissement de la délinquance est bien réel et que celle-ci, qui touche surtout les espaces urbains, Saint-Denis en tête, prend des formes de plus en plus violentes. Certes, on ne compte en 1990 « que » 350 crimes et délits pour 10 000 habitants à la Réunion contre 610 en métropole, et l'île reste encore en marge du grand banditisme, du terrorisme et du trafic de drogues dures. Mais la criminalité s'est accrue de 14 % de 1990 à 1996 contre 7 % en métropole. Surtout, la part des actes violents – 5 à 7 % de la criminalité apparente globale – est supérieure à ce qui est observé dans l'Hexagone où elle atteint à peine 3 %.

Que faire pour enrayer cette inquiétante évolution ? La place nous manque pour détailler les nécessaires mesures de répression et de prévention. Nous souhaitons simplement en évoquer ici les aspects qui découlent le plus directement de notre analyse, sachant parfaitement que ces quelques pistes ne sauraient constituer de quelconques solutions-miracles. Or, notre réflexion nous incite à penser que les causes qui nous ont paru les plus spécifiques à la Réunion sont appelées à disparaître au fur et à mesure du développement et de l'intégration à l'ensemble national. La départementalisation a substitué beaucoup plus rapidement que partout ailleurs en France une société de consommation et de communication à la société rurale traditionnelle. Les héritiers – ou les nostalgiques – de la société de plantation ont été déboussolés, se réfugiant souvent dans l'alcool. Lutter contre ce fléau constitue donc encore une nécessité, d'autant que de plus en plus de jeunes s'y adonnent, et le consomment parfois en association avec de la drogue. Toutefois, nous avons remarqué que la violence est, comme dans le reste de la France, à la fois plus urbaine et plus jeune, on n'ose dire « moderne ». Dans une île où, circonstances aggravantes, d'une part, la proportion des jeunes est très supérieure à la moyenne nationale, et, d'autre part, la poussée démographique est loin d'être achevée, c'est elle qui est la plus préoccupante.

User de moyens de répression avec les moyens que donne la loi est évidemment nécessaire. Mais cette solution suffit-elle ? Les tribunaux sont engorgés et les prisons saturées. La principale d'entre elles, la maison d'arrêt de la rue Juliette-Dodu, à Saint-Denis, est, selon tous les témoignages, indigne d'une société qui se veut civilisée. À court terme, l'enfermement est sans doute une solution. Mais à long terme ? Veut-on du tout carcéral à l'américaine ? Et la prison facilite-t-elle réellement la réinsertion ou le fait que les délinquants se côtoient ne risque-t-il pas, au contraire, une fois libérés, de les inciter à récidiver ? Et les expériences d'activités

culturelles et sportives qui sont menées en milieu pénitentiaire sont-elles suffisantes ?

Selon le géographe Bernard Remy, la composante spatiale joue un rôle décisif dans la structure des crimes et des délits. Aussi, l'accès facile à la justice doit-il contribuer à la réduction de la délinquance violente. De ce point de vue, le développement des Maisons de justice et du droit qui se sont multipliées ces dernières années beaucoup plus rapidement qu'en métropole ne peut qu'être encouragé d'autant qu'il désengorge les tribunaux. On en comptait 23 en 1997, soit pratiquement une par commune. Leur rôle est de dénouer des litiges grâce à la conciliation et à la médiation. Le public est en majorité constitué de personnes sans activité professionnelle, relativement jeunes – 38 ans en moyenne en 1997 – et dotées de faibles revenus (Timol, 1998). Ce sont surtout les atteintes à la personne et à la famille – dont les querelles, violences et abandons de famille – qui y sont traitées. De nombreux conflits de propriété – 865 en 1995 –, trop souvent réglés lors de querelles sur fond d'alcool, y ont trouvé leur solution. Rapprochant les plus défavorisés de la justice, et notamment les femmes, si souvent victimes de violences conjugales, cette institution a sans aucun doute beaucoup contribué à freiner le développement de la violence dans le département. On peut penser qu'il en est de même pour l'Aradjufa (Association réunionnaise pour l'aide judiciaire aux familles et aux victimes en détresse) dans la mesure où, en 1999, elle a été majoritairement sollicitée pour des affaires de viols et autres agressions sexuelles, de coups et blessures volontaires, de meurtres et d'assassinats : 1024 cas sur 1463 (Torit, 2001a, p. 25).

Une justice plus efficace, plus de forces de l'ordre et des prisons plus modernes, soit ! Voilà pour le court terme. Mais pour le long terme, il faut, autant que faire se peut, on le sait bien, faire de la prévention. Mais attention à ne pas se tromper de cible ! Or, paradoxalement, c'est la croissance économique dont ne bénéficierait pleinement qu'une partie de la population qui pousserait l'autre partie à des actes répréhensibles. Quoi d'étonnant à cela, après tout ? Celle-ci, en créant toujours plus de biens – qu'on pense aux téléphones portables qui font bondir les statistiques des vols ! –, crée aussi toujours plus de besoins qui sont autant de frustrations pour ceux qui n'ont pas la possibilité de les satisfaire : il n'y a pas de voleurs dans une société où il n'y a rien à voler. Ce n'est certainement pas le cas à la Réunion où règne désormais l'abondance... pour certains. Les nombreuses aides sociales peinent à compenser des inégalités plus fortes qu'en métropole et que l'essor d'une société où priment la réussite individuelle et la satisfaction de besoins individuels, avec l'inéluctable montée de l'individualisme qui l'accompagne, accusent encore un peu plus.

La société réunionnaise est à la fois plus individualiste, plus riche et plus inégalitaire. Qui plus est, une fraction importante de la population est au chômage. Tous les ingrédients sont là pour fabriquer de l'exclusion et de la violence : le sentiment, justifié ou non, que la société est à deux vitesses et que les jeux sont joués d'avance et l'absence de contrôle social qui a accompagné la montée de l'individualisme, une « merveilleuse garantie de liberté », certes, mais qui « engendre aussi une irresponsabilité croissante » (Julliard, 2001). La solution pour éviter que ne continue de se développer une violence jeune et urbaine, c'est donc, en définitive, nous semble-t-il, comme en métropole, d'éviter que le lien social ne continue de se défaire, et partout où c'est possible, de le recréer. Vaste programme. Vague aussi. Voici quelques pistes néanmoins.

D'abord, il convient d'éviter que le rejet des plus pauvres et des chômeurs ne se matérialise par la constitution de quartiers qui leur seraient réservés et qui se transformeraient rapidement en ghettos et en zones de non-droit. Les vols avec violence étant fortement corrélés avec les conditions de logement, il importe que la qualité architecturale des logements sociaux ne soit pas sacrifiée. Grâce à des aménagements judicieux – espaces verts, plateaux sportifs, commerces de proximité –, les quartiers populaires doivent pouvoir s'intégrer harmonieusement à l'ensemble de chaque ville, comme cela a été tenté avec un certain bonheur au Chaudron, quartier de Saint-Denis longtemps réputé explosif. L'espace doit être aménagé de telle sorte que tous, quelle que soit leur condition, puissent se côtoyer et bénéficier d'un environnement agréable et des mêmes services publics de qualité.

Dans les quartiers les plus défavorisés, il est, bien sûr, nécessaire de poursuivre le travail d'intégration des adolescents, voire des pré-adolescents. Il est vraisemblable, en effet, que la brutalité qu'ils manifestent de plus en plus volontiers, et de plus en plus jeunes, est à la fois une réaction contre une société soumise de façon croissante à la loi du marché qui paraît les rejeter et, comme cela semble être de plus en plus le cas en métropole, une demande de reconnaissance, une sorte de (re)conquête de l'estime de soi (Lagrange, 2000). Pour y répondre, pour faciliter l'insertion de ces jeunes, il est nécessaire, comme cela se passe dans les associations de quartier, au Centre de loisirs des jeunes (CLJ) du Chaudron, par exemple, de discuter avec eux, de s'occuper d'eux en animant des activités sportives ou culturelles par exemple, bref, de montrer qu'on leur porte de l'intérêt. On notera au passage que, si la violence est canalisée par la pratique sportive, c'est précisément dans les sports de combat – souvent confidentiels, il est vrai – que les Réunionnais remportent le plus de titres, et cela bien que le football soit, de loin, le sport le plus populaire. Qu'ils s'agisse de karaté, de canne de

combat ou des différentes formes de boxe, leur réussite au niveau national, voire international, est sans commune mesure avec le poids relatif de la population réunionnaise. De son côté, la culture fait écho à la violence passée des rapports sociaux : une danse traditionnelle comme le moringue n'est-elle pas avant tout une théâtralisation de la lutte ? Et la violence n'est-elle pas présente jusque dans les manifestations de joie qui sentent bien souvent, au sens propre, la poudre, les fêtes ou les victoires dans les stades étant systématiquement ponctuées de multiples jets de pétards ?...

Le sport et le séga ont certainement des vertus rédemptrices, mais on ne saurait s'en contenter. Si réellement la famille joue moins son rôle d'éducatrice, et faute de pouvoir la responsabiliser, c'est à l'école, plus que jamais, à qui on demande toujours plus et que l'on critique si volontiers, de prendre le relais. Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation nationale essaie de donner une dimension plus « citoyenne » de l'éducation. Que les élèves prennent bien conscience qu'ils font partie d'une société qui a ses règles qu'ils doivent respecter, on ne peut que s'en réjouir. Mais, pour qu'ils acceptent ces règles, il est infiniment souhaitable qu'ils aient le sentiment que cette école est faite pour tous et qu'elle leur offre de vraies perspectives d'intégration, à la fois au monde du travail et à la société des adultes, et non que les dés sont définitivement pipés. Autrement dit, pour que la paix sociale se maintienne, pour que le tissu social ne se déchire pas irrémédiablement, les dérogations à la carte scolaire, par exemple, et la fuite vers certains établissements privés réputés parce que regroupant les enfants des milieux culturellement favorisés, les « héritiers », particulièrement nombreuses à la Réunion, devraient être limitées, quoi qu'il en coûte, dans l'immédiat, à ceux qui en bénéficient aujourd'hui. Dans cette école pour tous, les élèves les plus violents sont généralement issus des milieux les plus modestes, ceux où la famille, souvent monoparentale, ne joue plus suffisamment son rôle éducatif et où le père, fréquemment victime du chômage, parfois alcoolique, ne peut guère servir d'exemple à ses enfants. Mieux les écouter, encourager ceux qui ont des projets, peut contribuer à mieux les y intégrer. La conjoncture est, heureusement, favorable à cette intégration. Le recul du chômage est enfin amorcé. Or, les élèves ont trop souvent à y trouver prétexte pour ne rien faire en classe, affirmant que leurs études ne déboucheront sur rien. Ce devrait être de moins en moins le cas, d'autant que la métropole aura – a déjà, dans certaines activités – assez rapidement besoin de bras et de cerveaux : des perspectives qui peuvent s'avérer intéressantes pour ceux qui n'hésiteront pas à s'« exiler » (Guillot, 2000).

Quoi qu'on puisse en penser au terme de cette modeste étude qui ne porte guère à l'optimisme, la Réunion est encore une région où il fait bon

vivre. Son auteur souhaite simplement avoir pu contribuer à ce qu'elle le reste.

Références bibliographiques

- ANDOCHE Jacqueline (1992), « De la dépossession culturelle à l'accumulation d'un capital-souffrance », in *Suicides et tentatives de suicide à la Réunion. Épidémiologie, anthropologie, abord socio-culturel, essai de prévention*, textes assemblés par Gilbert Duval, Marie Choquet, Christine Catteau, Louis-Vincent Thomas et Jean-François Reverzy, Saint-Paul, INSERM / Lémuria, pp. 57-74.
- BERTHIER Colette (sous la direction de) (2001), *Tableau économique de la Réunion, édition 2001-2002*, INSEE.
- CATTEAU Christine (1999), « Analyse de la mortalité et de la natalité à la Réunion », in *Actes du séminaire du 27 novembre 1998*, Saint-Denis, Institut austral de démographie (IAD), pp. 59-79.
- CHEVILLON Myriam et PARAIN Claude (1993), *Qui réussit à l'école ? Parcours scolaires et milieu social*, Saint-Denis, Rectorat de la Réunion.
- GUILLOT Philippe (2000), « Le vieillissement en Europe, une chance pour la Réunion ? », in *Actes du séminaire du 26 novembre 1999*, Saint-Denis, IAD, pp. 125-132.
- JULLIARD Jacques (2001), « Quand le lien social se défait », *Le Nouvel Observateur*, n° 1891, 1-7 février, p. 51.
- LAGRANGE Hugues (2000), « Reconnaissance, délinquance et violences collectives », *Esprit*, n° 268, octobre, pp. 131-152.
- LAMBERT Xavier (1998), « Le "je" des cinq familles », *Le Journal de l'île de la Réunion*, samedi 10 octobre, pp. 12-13.
- LEGLAYE Jérôme (2002), « La délinquance explose », *Le Journal de l'île de la Réunion*, samedi 2 février, pp. 6-7.
- LOPEZ Albert (1992), « Départementalisation et anomie », in *Suicides et tentatives de suicide à la Réunion, op. cit.*, pp. 240-251.
- MARTINEZ Paul François (2002), « Pour un observatoire du volcan social », in *Actes du séminaire du 1^{er} décembre 2000*, Saint-Denis, IAD (à paraître).
- PAYET Fabrice (2001), *Baccalauréat, session 2000*, Saint-Denis, Rectorat de la Réunion.
- RACAULT Sylvie (1998), *Délinquance et facteurs criminogènes*, Saint-Denis, Observatoire du développement de la Réunion (ODR).
- REMY Bernard (2000), *La Délinquance à la Réunion. Approche géographique d'une situation dans un espace insulaire*, Paris, L'Harmattan.

- TIMOL Farhad (1998), *Le Public des maisons de justice*, Saint-Denis, ODR.
TORIT Sylvie (2001a), *Les Manifestations de violence*, Saint-Denis, ODR.
TORIT Sylvie (2001b), *Le Sentiment d'insécurité*, Saint-Denis, ODR.